

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° 2022 – 05/07/2022 – 17

Offre de formation 2022-2023
Demande de création de DU
DU « Procédures »
UFR Droit, Sciences économique et politique

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 21 juin 2022


Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la création, à la rentrée 2022-2023, du DU « Procédures ».**

Composante de rattachement : UFR Droit, Sciences économique et politique.

Dijon, le 6 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Demande de création d'un diplôme d'université
Fiche filière DU Procédures
Budget DU Procédures

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

BUDGET DU PROCEDURES / ENG PREPA TALENT

CHARGES					
NATURE	COMMENTAIRES	NOMBRE	COUT UNITAIRE	%	MONTANT
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	FOURNITURES - ABONNEMENT				
	REPROGRAPHIE - PUBLICITE				462
	HEBERGEMENT				
	DEPLACEMENT				
	REPAS ACCUEIL				1000
<i>SOUS TOTAL</i>					<i>1462</i>
FRAIS PEDAGOGIQUES	COMPTE 77 - MAQUETTE	170	48,99		8328,3
	FRAIS SPECIFIQUES GALOPS D ESSAI (copies)	240	7		1680
	RP(max30ETD)	20	48,99		979,8
	<i>SOUS TOTAL</i>				<i>10988,1</i>
	DROITS NATIONAUX	15	170		2550
					0
<i>SOUS TOTAL</i>					<i>2550</i>
TOTAL CHARGES					15000

RESULTAT

RECETTES					
NATURE	COMMENTAIRES	NOMBRE	COUT UNITAIRE	%	MONTANT
CONVENTIONS DE FORMATION	FCS				0
	FI	15	1000		15000

Les frais de formation de 1001€ couvrent l'inscriptioà l'IEJ droits spécifiques 20€ et les droits nationaux administratifs 170 € (cycle

TOTAL RECETTES

15000

0

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Composante de rattachement de la formation :

UFR Droit et Sciences Economique et politique

Intitulé du diplôme :

DU Procédures

Responsable(s) de la formation (nom, prénom, grade, discipline) :

Anne-Sylvie Courdier, Maître de conférences en droit privé, UFR DSEP

Nicolas Gerbay, Maître de conférences en droit privé, UFR DSEP

Date de mise en place de la formation : Octobre 2022

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

Non

Cycle : 1 (Bac +1 à Bac +3)

Niveaux d'entrée et de sortie :

Niveau d'entrée : minimum bac +2

Localisation des enseignements : Dijon

II – RESUME DU PROJET

A l'instar d'autres grandes écoles et instituts, l'Ecole Nationale des Greffes située à Dijon a mis en place depuis quelques années des Prépa Talents. Il s'agit pour elle d'encourager et favoriser l'égalité des chances et la diversité des recrutements au sein de la fonction publique. L'Ecole Nationale des Greffes organise plus précisément deux classes Prépa Talents (CPT) à destination de 35 candidats diplômés issus de quartiers/milieus sociaux défavorisés ayant pour objectif de les préparer au concours externe de greffier des services judiciaires ou de directeur des services de greffe judiciaires.

Alertés par l'ancien directeur de l'Ecole Nationale des Greffes de recrutements importants au concours de greffiers pour les prochaines années, les directeurs de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Dijon ont mis en place au sein de l'IEJ à partir d'octobre 2019 une préparation spéciale à ce concours au sein de l'IEJ. Entretien de bons rapports avec l'ENG, les directeurs de l'IEJ ont été sollicités pour répondre à un besoin nouveau de l'Ecole qui fait précisément l'objet de cette demande de création d'un nouveau DU.

A compter de la rentrée universitaire 2022, les classes de Prépa Talents de l'Ecole Nationale des Greffes se doivent d'être diplômantes. Après avoir pris attache avec d'autres universités, Madame Amandine Paris, sous directrice à l'ENG, a pris contact avec nous pour envisager l'intégration de leurs élèves de Prépa Talent. Un minimum de 15 élèves issus de l'ENG, ayant vocation à passer le concours de greffier de mars à juin de chaque année civile, serait amené à constituer la base du nouveau DU créé à l'Université de Bourgogne.

Il s'agirait pour répondre au besoin de l'ENG et de continuer une démarche de partenariat entre cette Ecole Nationale et notre Université de créer un nouveau DU Procédures sur la base de l'ancienne Prépa de l'IEJ ayant vocation depuis 2019 à préparer des étudiants au concours des greffes.

Dans le nouveau contexte de sélection pour l'intégration d'un Master 1 en droit, le nouveau DU pourrait s'avérer également une opportunité pour certains étudiants ayant obtenu une Licence en Droit, mais n'ayant pas réussi à continuer leur cursus universitaire. La création de ce DU pourrait donc constituer, pour certains étudiants en droit désireux de valoriser leur CV, une occasion nouvelle de le faire.

En notre qualité de directeurs de l'IEJ, nous avons été parfois alertés par certains avocats qu'ils recherchaient des collaborateurs ou salariés juristes de bons niveaux, spécialisés en droit procédural. Les cabinets d'avocats ne recherchent pas systématiquement à intégrer de nouveaux avocats, mais parfois à embaucher des juristes compétents en qualité de « cleric ». La création de ce DU pourrait donc participer à cet objectif.

III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Objectifs de la formation

Il s'agit de proposer une formation globale répondant à la fois aux attentes des candidats au concours national des greffes, ainsi qu'à celles d'étudiants voulant approfondir leurs connaissances en matière procédurale pour valoriser leur CV et être plus facilement embauchée au sein d'un cabinet d'avocats. Il sera donc traité de l'ensemble des matières au programme du concours des greffes (Organisation judiciaire et administrative/Procédure civile et prud'homale/Procédure pénale et Note de Synthèse) avec pour chaque épreuve des séries de galops d'essais et d'entraînements. Au surplus, il sera proposé de enseignements complémentaires sur des sujets en lien avec le monde judiciaire et son actualité (Connaissance du monde judiciaire/Modes amiables de résolution des litiges/Communication électronique judiciaire/Frais de justice).

Situation dans la carte régionale des formations : Aucun équivalent connu dans la région

IV – PUBLICS VISES

Effectifs attendus en Formation Initiale : Année 2022 : 15 à 20 / Année 2023 : 20 à 25 / Année 2024 : 20 à 25 / Année 2025 : 20 à 35

Public visé :

Les élèves de l'Ecole Nationale des Greffes inscrits en Prépa Talent cursus Concours des greffes
Des étudiants en droit ayant obtenu leur deuxième année de licence ou leur Licence ou leur Master.

Pré-requis :

Une justification de l'intégration à la Prépa Talent de l'ENG est requise.
Pour les autres étudiants, une formation en droit de niveau minimum Bac + 2 sera exigée.
Les étudiants inscrits en Master l'année du DU ne seront pas admis.

Commission de sélection :

Les responsables de la formation, en tant que directeurs pédagogiques, opéreront la sélection des dossiers de candidature sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation pour les candidats ne relevant pas de l'Ecole Nationale des Greffes.

Ces derniers seront, quant à eux, intégrés de droit au diplôme, sans sélection de la part de l'Université. Le nombre de places maximum comprenant l'ensemble du public ne saurait dépasser 35.

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 9 mois d'octobre à juin

Modalités d'enseignement :

4 modules seront mis en place au sein de ce DU.

Un premier module traitera de connaissances fondamentales avec des enseignements sous forme de séminaires en présentiel dans les locaux de l'Université.

Un deuxième module traitera de connaissances complémentaires sur la base de sujets procéduraux d'actualité (frais de justice, communication électronique, procédure sans audience...), et concernera également la connaissance du monde judiciaire par l'intervention de professionnels.

Un troisième module sera spécialement consacré aux élèves de la Prépa Talents de l'ENG et de tout autre candidat hors ENG voulant préparer le concours des greffes. Il s'agira de proposer des méthodologies, galops et entraînements pour les épreuves d'admissibilité et d'admission du concours national des greffes.

Un quatrième module sera destiné aux étudiants qui ne choisiront pas le module 3. Il comprendra un rapport de fin d'études et une soutenance de celui-ci.

Enseignements (intitulés et nombre d'heures, préciser CM, TD, TP)

Module 1 – connaissances fondamentales	Volume horaire 67,5h TD (45 h CM)	
Procédure civile et prud'homale	15 h CM	
Procédure pénale	15 h CM	
Organisation judiciaire et administrative	15 h CM	
Module 2 – Connaissances complémentaires	Volume horaire 54,5 h TD (45 h CM Soit 67,5h TD dont 13h hors maquette)	
MARD	15 h CM	
Connaissances du monde judiciaire	15 h CM soit 22,5 TD (dont 13 h hors maquette)	
Problèmes judiciaires contemporains	15 h CM	
Module 3 – Préparation concours externe greffiers	Volume horaire 48 h TD	
Méthodologie épreuves écrites	8h TD	
Entraînements écrits	- 4 Galops par étudiant (soit 240) - corrections en présentiel 16h TD	Encadrement galops, 1680 € (frais spécifiques)
Oraux blancs	2 groupes / 8h TD (soit 16 h TD)	
Méthodologie épreuve orale	8h TD	
Module 4 – Rapport de fin d'études	- rapport écrit - soutenance	
TOTAL	170 H TD (maquette)	

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE

Enseignants de l'Université de Bourgogne (nom, grade, nombre d'heures assurées)

Anne-Sylvie Courdier, Maître de conférences en droit privé, 20 h CM + 12h TD

Nicolas Gerbay, Maître de conférences en droit privé, 30 h + 12h TD

Géraldine Maugain, Maître de conférences en droit privé, 10 h

Jean-Marie Beney, Professeur associé à l'Université de Bourgogne, magistrat, 10h + 12h TD

Fabrice Hoarau, Maître de conférences en histoire du droit, 12h TD

Professionnels (nom, fonctions, entreprise, nombre d'heures assurées)

Elise Mallein, enseignante vacataire, docteur en droit, 5h CM

Un magistrat, 3h CM

Un avocat, 3h CM

Un greffier, 3h CM

Un notaire, 3h CM,

soit 15h CM/22,5h TD dont 13h TD hors maquette

VII – EVALUATION

Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire, nombre de sessions...)

L'obtention du DU (modules 1 + 2) est subordonnée à des attestations de présence aux sessions des modules 1 et 2.

De plus :

- pour le choix du module 3, une note au moins égale à 10/20, correspondant à la moyenne de quatre épreuves sur table (2 notes pour la « note de synthèse » et 2 notes pour les « séries de questions » ;
- pour le choix du module 4, une note au moins égale à 10/20, correspondant à la moyenne de la note du rapport de fin d'études et de celle de la soutenance.

Méthode d'évaluation des enseignements

Il sera distribué un questionnaire sur l'expérience d'apprentissage des apprenants. Ces questionnaires seront analysés par le comité de perfectionnement du DU chaque année à la fin du DU en vue d'une amélioration continue de la qualité du diplôme.

VIII - BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Nombre d'étudiants ou stagiaires : 15 minimum

Dépenses :

1. Frais pédagogiques

- *Titulaires et non titulaires*

- heures de cours : 122 h TD

- heures de travaux dirigés : 48h TD

Soit 170 h TD (maquette) = **8328,3 euros**

- *Responsabilité pédagogique* : 10h TD + 10h TD = **979,8 euros**
- *Frais spécifiques galops d'essai* : **1680 euros**

2. Frais de fonctionnement

- *frais de déplacement et d'hébergement* : repas et accueil = **1000 euros**
- *autres frais* (reprographie, publicité) : **462 euros**

3. frais administratifs

- *Droits nationaux* : 170/étudiant (15) = 2550

TOTAL DEPENSES **15 000 euros**

Recettes

1. Recettes de formation

DROITS D'INSCRIPTION au DU = 1000 euros (y compris droits spécifiques IEJ de 200 euros et droits d'inscription uB de 170 euros).

Pour les étudiants de la *Prépa Talents* de l'ENG, ce montant de 1000 euros/étudiant sera versé directement à l'uB par l'ENG, comme convenu par la convention de partenariat.

Pour les autres étudiants, ce montant devra être acquitté au moment de leur inscription.

TOTAL RECETTES : 15 000 euros (15 étudiants)

(Toute modification de tarif doit passer au Conseil d'Administration)

DATE ET SIGNATURE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

09/05/2022



Anne-Sylvie COURDIER et Nicolas GERBAY

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

date :

avis :

DATE ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

Commission de la pédagogie du :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (exerçant les compétences de la CFVU) :

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université :

Date :

Délibération :

Niveau :	DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)					
Secteur disciplinaire :	DROIT					
Intitulé :	PROCÉDURES					
Volume horaire étudiant :	90 h	48 h	h	h	h	170 h td
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage ou projet	Evaluations	Total
Dispensé en :	<input checked="" type="checkbox"/> formation initiale			<input type="checkbox"/> formation continue		
Alternance proposée :	<input type="checkbox"/> contrat de professionnalisation					
Modalités d'enseignement :	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel			<input type="checkbox"/> distanciel		

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique- Gestion administrative formation continue
Nicolas GERBAY et Anne-Sylvie COURDIER Grade : MCF Nicolas.gerbay@u-bourgogne.fr Anne-sylvie.courdier@u-bourgogne.fr	Institut d'Études Judiciaires (IEJ) ☎ 03.80.39.35.47 iej@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	DSEP

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation a pour objectif la préparation des étudiants au concours national des greffes et/ou l'approfondissement de leurs connaissances en matière procédurale pour valoriser leur CV (en vue de postuler par exemple à un emploi dans un cabinet d'avocats).

■ Compétences acquises et débouchés :

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont essentiellement :

- des connaissances relatives à l'organisation judiciaire et administrative, à la procédure civile et prud'homale, à la procédure pénale, au monde judiciaire, aux modes alternatifs de résolution des litiges et à certains problèmes judiciaires contemporains
- des méthodes/méthodologies de la note de synthèse et des épreuves d'admission (écrites) et d'admissibilité (orale) du concours externe greffier, d'organisation du travail personnel, de la rédaction d'un rapport de fin d'études.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ public :

Les élèves de l'École Nationale des Greffes inscrits en classe *Prépa Talents*.

Des étudiants ayant obtenu, en droit, leur deuxième année de Licence ou leur Licence ou leur Master.

■ pré-requis :

Une justification de l'intégration à la classe *Prépa Talents* de l'ENG est requise.
 Pour les autres étudiants, une formation en droit de niveau minimum Bac + 2 sera exigée.
 La formation ne peut être suivie en double cursus avec une autre année universitaire.

■ processus de sélection pédagogique et de recrutement :

en formation initiale :

Les responsables de la formation, en tant que directeurs pédagogiques, opéreront la sélection des dossiers de candidature sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation pour les candidats ne relevant pas de l'École Nationale des Greffes.

Ces derniers seront, quant à eux, intégrés de droit au diplôme, sans sélection de la part de l'Université.

Le nombre de places maximum comprenant l'ensemble du public ne saurait dépasser 40.

Organisation et descriptif de la formation :

- Durée de la formation : 9 mois, d'octobre à juin.
- Lieu de la formation : Université de Bourgogne, UFR DSEP, Dijon.
- Rythme de la formation : la formation sera en principe dispensée les jeudis, vendredis et parfois les samedis, chaque semaine.
- Modules : les modules 1 et 2 sont obligatoires. Choix (obligatoire) entre le module 3 et le module 4 au moment de l'inscription à la formation.

■ Programme

Intitulé enseignement	CM	TD	Total
Module 1 – Connaissances fondamentales			
Procédure civile et prud'homale	15		15
Procédure pénale	15		15
Organisation judiciaire et administrative	15		15
Module 2 – Connaissances complémentaires			
Modes Alternatifs de Règlement des Différends	15		15
Connaissances du monde judiciaire	15		15
Problèmes judiciaires contemporains	15		15
Module 3 – Préparation concours externe greffiers			
Méthodologie épreuves écrites		8	8
Entraînements écrits		16	16
Oraux blancs		16	16
Méthodologie épreuve orale		8	8
Module 4 – Rapport de fin d'études			
Rapport écrit			
Soutenance du rapport			
TOTAL	90	48	170 h TD

■ **Modalités d'évaluation :**

L'obtention du DU (modules 1 + 2) est subordonnée à des attestations de présence aux sessions des modules 1 et 2. De plus :

- pour le choix du module 3, une note au moins égale à 10/20, correspondant à la moyenne de quatre épreuves sur table (2 notes pour la « note de synthèse » et 2 notes pour les « séries de questions »).
- pour le choix du module 4, une note au moins égale à 10/20, correspondant à la moyenne de la note du rapport de fin d'études et de celle de la soutenance.

Informations complémentaires :

La présence à tous les cours, les travaux dirigés, les galops d'essai et les oraux blancs est obligatoire. Le conseil du DU peut prononcer l'exclusion d'un étudiant ayant plus de trois absences injustifiées. En cas d'échec, le jury est souverain pour admettre un étudiant au redoublement.

Méthode d'évaluation des enseignements : il sera distribué un questionnaire sur l'expérience d'apprentissage des apprenants. Ces questionnaires seront analysés par le comité de perfectionnement du DU chaque année à la fin du DU en vue d'une amélioration continue de la qualité du diplôme.